

# Un dispositif d'hospitalisation trois étoiles

## Hôpital

Les lits d'hôpitaux sont précieux. Et rares. Depuis 2021, le législateur permet à l'hôpital de libérer des chambres en proposant aux patients, en amont ou en aval de soins, un hébergement en structure hôtelière. Avec une prise en charge par la Sécurité sociale. L'hôpital y gagne en disponibilité, le patient en confort et la Caisse primaire d'assurance maladie réalise des économies.

Philippe Abline

philippe.abline@centrefrance.com

**L**es termes s'affichent en gros sur le bâtiment situé dans l'enceinte du CHU d'Orléans : Maison d'accueil hospitalière, Chambres pour familles et patients. La précision est récente. Comme l'est le dispositif « Hébergement temporaire non médicalisé » (HTNM) qui, depuis 2021, offre une existence officielle à ce que l'on appelait l'« hôtel hôpital ».

Pour en expliquer le principe, Jean-Robert Chevallier, directeur général adjoint du CHU, cite quelques chiffres : « Nous avons mille lits à l'hôpital et tous sont occupés. Ce matin (24 avril), nous avons une quarantaine de personnes aux urgences, dont une vingtaine doivent être hospitalisées. Vous comprenez que chaque lit est exceptionnellement précieux. » Et ne doivent donc être occupés que par des patients ayant un impératif besoin d'y être.

La chirurgie ambulatoire s'est développée ces dernières années, permettant ainsi de diminuer le nombre d'hospitalisations. Pour une opération de

cataracte, on demande au patient d'arriver à 7 h 15 pour être opéré vers 10 heures et ressortir à 15 heures. Mais s'il vit à Châteauroux, seul, cette formule est-elle adaptée ? Certes, après l'intervention, il y a nul besoin de perfusion ou de soins spécifiques nécessitant de mobiliser une chambre d'hôpital. Pourtant, il paraît peu prudent de laisser revenir chez elle cette personne, souvent âgée, qui va se retrouver seule chez elle après une intervention tout de même éprouvante. Grâce au nouveau dispositif, si cette option est prescrite par le chirurgien qui la prend en charge, elle pourra dormir la veille de l'opération à la maison d'accueil hospitalière (à 200 mètres de l'hôpital) où elle passera aussi la nuit suivant l'intervention.

**Pas de reste à charge pour le patient, même accompagné**

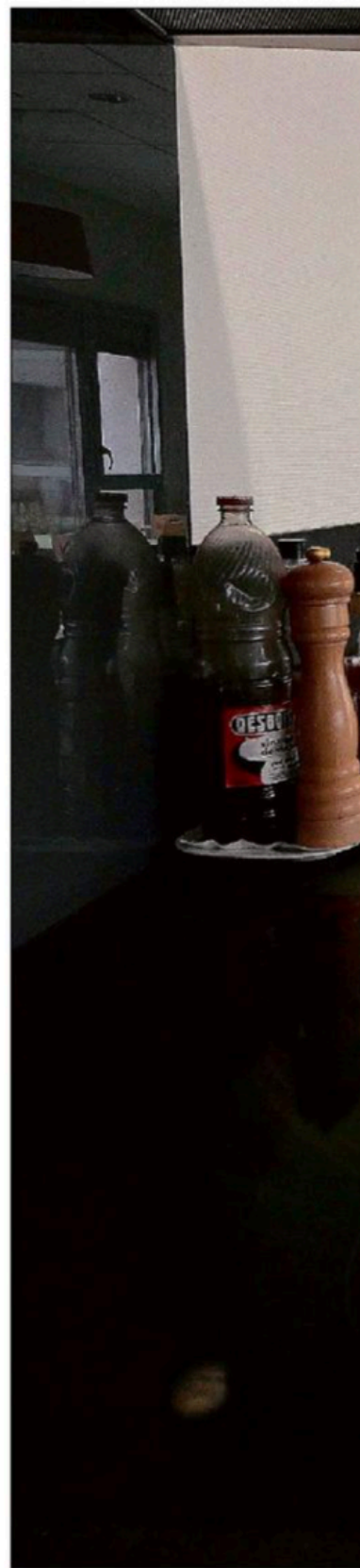
Elle peut être accompagnée. Le coût du séjour, de 80 euros, est entièrement financé par la Caisse d'assurance-maladie. Il n'y aura aucun reste à charge pour le patient et l'accompagnant. Des décrets encadrent l'hébergement temporaire non médica-

lisé. Ils sont basés en particulier sur l'éloignement géographique et l'isolement social du patient (sera-t-il seul lorsqu'il rentrera chez lui ?)

La durée de l'hébergement est cadrée. Elle dépend de la pathologie. À deux exceptions près : il n'existe pas de limite pour une femme enceinte habitant loin de la maternité pour laquelle un médecin a prescrit un hébergement par crainte d'un accouchement prématuré. L'autre exception concerne des soins en cancérologie.

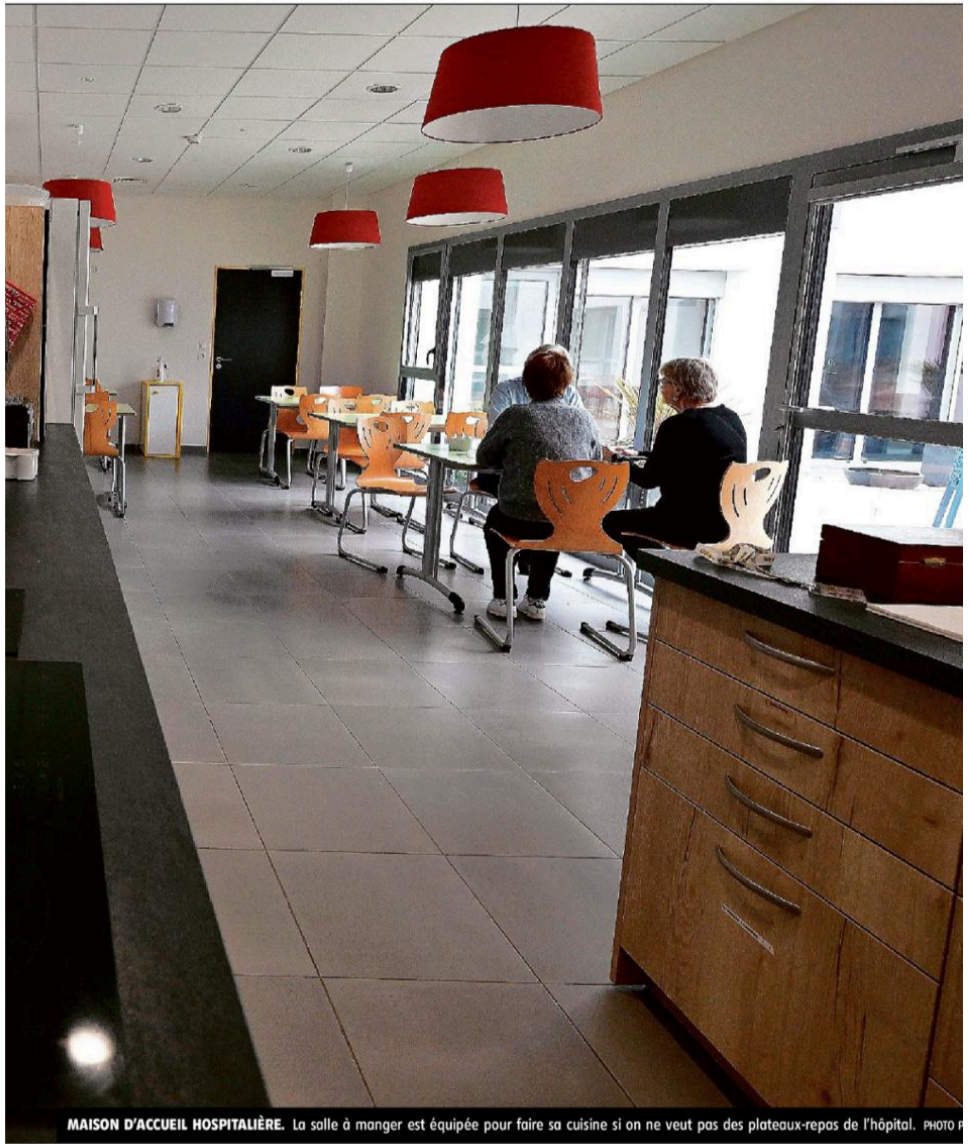
L'aspect financier a plaidé lui aussi pour la généralisation de l'HTNM. Le tarif de base d'une journée à l'hôpital peut être évalué à 1.500 euros - même s'il varie énormément selon les services, explique Jean-Robert Chevallier. Le rapport est pratiquement « de 1 à 20 » avec celui d'une journée en maison d'accueil hospitalière, souligne Dominique Dubois, chirurgien à la retraite, président de l'association de bénévoles qui gère la structure créée par Jean-Pierre Gusching, l'ex-directeur général de l'hôpital d'Orléans.

Jean-Pierre Dubois pointe aussi un avantage de l'HTNM pour le service dans lequel le patient est attendu : en cas de retard pour une raison ou pour une autre, il est à proximité et ça ne pose donc pas trop de problè-



mes si l'intervention doit être décalée.

Pour sa première pleine année de fonctionnement, l'hébergement en hospitalisation temporaire non médicalisée a enregistré, en 2023, 998 nuitées. ■



MAISON D'ACCUEIL HOSPITALIÈRE. La salle à manger est équipée pour faire sa cuisine si on ne veut pas des plateaux-repas de l'hôpital. PHOTO R